



## Réduction de préavis négociable? location

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je suis locataire depuis un an dans un appartement.

Depuis fin août, il y a de gros problèmes d'infiltration d'eau et l'eau goutte dans la chambre à chaque pluie.

Le problème vient des étages du dessus et c'est très compliqué puisqu'un procès va avoir lieu pour trouver les responsables de la mauvaise étanchéité et des conséquences.

Je ne suis pas engagée dans cette procédure puisque juste locataire, je subis donc seulement les conséquences.

Je vais donc poser mon préavis, mais comme je ne correspond pas aux situations qui permettent la réduction du préavis de 3 à 1 mois, je ne sais comment négocier une éventuelle réduction.

Est-ce seulement à la bonne volonté du propriétaire...?

Merci pour votre réponse,

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Est-ce seulement à la bonne volonté du propriétaire...?

Malheureusement oui puisque votre situation ne correspond pas aux conditions légales du délai de préavis.

Essayez donc de négocier avec votre propriétaire en faisant valoir le fait que votre logement présente des conditions salubres.

Cordialement